



ARRÊTÉ N° 150/2024

Circulation Alternée par Panneaux Chaussée Rétrécie/ interdiction de Stationner Abords Rond-Point des Charrières, Impasse du Chêne Pichard Du 25 au 27 Septembre 2024

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de l'entreprise ERS en date du 16 septembre 2024 de régler la circulation aux abords du rond-point des Charrières et dans l'impasse du Chêne Pichard pour des travaux sur le réseau électrique haute tension du 25 au 27 septembre 2024.

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de travaux concernant le renouvellement de câble sur le réseau électrique haute tension, la circulation sera alternée par panneaux et le stationnement sera interdit au droit du chantier impasse du chêne Pichard, la chaussée sera rétrécie aux abords du rond-point des Charrières du 25 au 27 septembre 2024.

ARTICLE 2: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise ERS.

ARTICLE 3: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise ERS.

Fait à QUÉVERT, le 16/09/2024

Le Maire,

Philippe LANDURÉ



Publié le 18 septembre 2024